

Les moyens financiers supplémentaires des écoles en difficulté ne disparaîtront pas à la rentrée

■ La majorité PS-CDH revoit sa copie. Il y aura un amendement pour l'encadrement différencié.

Comment les écoles "en encadrement différencié", qui accueillent des élèves défavorisés, fonctionneront-elles à la rentrée 2015 ? Ce n'est pas encore très clair. Mais il y a eu des réunions entre les partenaires PS et CDH du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour déminer le dossier. La majorité devrait revoir sa copie et déposer ce mardi un amendement qui permettrait, à l'avenir, au gouvernement de fixer un pourcentage minimum de catégories d'encadrement (enseignants, logopèdes, éducateurs...) à financer via la dotation complémentaire accordée aux établissements à discrimination positive.

Evaluation de l'inspection pédagogique

Cet amendement prévoit aussi de charger l'Inspection pédagogique d'évaluer la manière dont cette manne de 13,9 millions d'euros est aujourd'hui utilisée par les écoles pour lutter contre l'échec scolaire et le redoublement de leurs élèves. Histoire d'avoir un tableau de bord objectif.

Ce n'est qu'à l'issue de ce travail – et donc pas avant l'été 2015 – que le gouvernement prendra attitude. Notons que les indices socio-économiques des écoles doivent précisément être réactualisés pour septembre 2015.

Ce qui intéresse le gouvernement, nous explique-t-on à bonne source, c'est de réduire le taux d'échec scolaire. Reste à voir si l'augmentation de l'encadrement est la meilleure garantie ou s'il faut

laisser plus de souplesse aux directions d'écoles, dit-on encore.

"C'est tout à fait paradoxal"

Mi-octobre, l'annonce, par le gouvernement Demotte, de la suppression de cette enveloppe de 13,9 millions et son intention de la compenser par l'engagement de 350 équivalents temps plein affectés à la remédiation, avait créé la panique dans les écoles concernées. La promesse, répétée lundi par la ministre CDH de l'Éducation, Joëlle Milquet, qu'il ne s'agissait pas d'économies, mais "d'un reciblage des moyens" visant à lutter contre l'échec scolaire n'a pas vraiment apaisé les esprits.

Les directions des établissements qui bénéficient d'un encadrement différencié restaient très sceptiques. "C'est tout à fait paradoxal. L'essentiel des moyens supplémentaires accordés à l'encadrement différencié, c'est un capital-périodes, soit un budget déjà consacré à l'encadrement", considère François Ska, directeur du Collège Roi Baudouin à Schaerbeek. "Les 350 personnes qui vont tomber du ciel ne sont pas liées à des projets pédagogiques concrets et construits sur le terrain. On va réaliser une promesse venue d'en haut sans véritablement analyser si ces moyens sont adaptés aux besoins réels."

"On en a absolument besoin"

Au collège Roi Baudouin, les moyens financiers ont permis de mettre sur pied un laboratoire de langues, d'équiper une salle multimédias, de sécuriser l'entrée de l'école, de réaménager la salle de gym qui menaçait ruine... Sans cette enveloppe, c'eût été impossible.

"Cet argent supplémentaire, on en a absolument besoin. Et ce n'est pas de 350 en-

seignants supplémentaires dont les écoles à encadrement différencié ont le plus besoin", appuie Stéphane Vreux, président du Collège des directeurs du fondamental libre. "Ces indemnités sont indispensables pour engager des assistants sociaux, des éducateurs, des assistantes maternelles, du personnel pour encadrer les temps de midi et les après quatre heures." Idem pour les logopèdes: "Les familles ne savent pas se les payer. Et sans cette indemnité, les écoles en discrimination positive ne peuvent pas déboursier le complément."

Une bonne partie de l'enveloppe permet aussi de financer des classes vertes, des visites de musée, des journées sportives... "On ne peut pas demander cet argent aux parents", ajoute Stéphane Vreux.

An.H.

874

ÉCOLES CONCERNÉES

L'encadrement différencié concerne un quart des écoles (25%): 668 fondamentales et 206 secondaires.

210 000

ÉLÈVES

Les jeunes bénéficiaires sont 126 000 dans le fondamental et 84 000 dans le secondaire, tous réseaux confondus.

13,9

MILLIONS EN PLUS

Ces moyens financiers additionnels s'ajoutent aux 55 millions prévus pour le personnel supplémentaire auquel ont droit les écoles en difficulté.